

10 Avril 2020

Le mot du maire

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Vous trouverez dans cette lettre la synthèse des informations utiles pour traverser cette crise sanitaire inédite.

Tous les thèmes qui touchent à notre vie quotidienne sont traités et mis en lien avec les sites officiels qui peuvent utilement compléter votre information.

Les choses évoluant très rapidement, nous mettrons à jour ce document au fur et à mesure des annonces et décisions de l'Etat.

Prenez soin de vous et de vos proches et surtout respectez les consignes de confinement et des gestes barrières si importants pour la protection de la santé de tous et pour permettre à nos Personnels de santé de faire face.

Très Amicalement,

Patrice DUNAND, maire

Rappel des consignes
sanitaires - p.2

Confinement, Déplacement,
Transports - p.3

Solidarité, Aide
aux personnes - p.5

Scolarité - p.7

Economie - p.8

Contacts - p.10

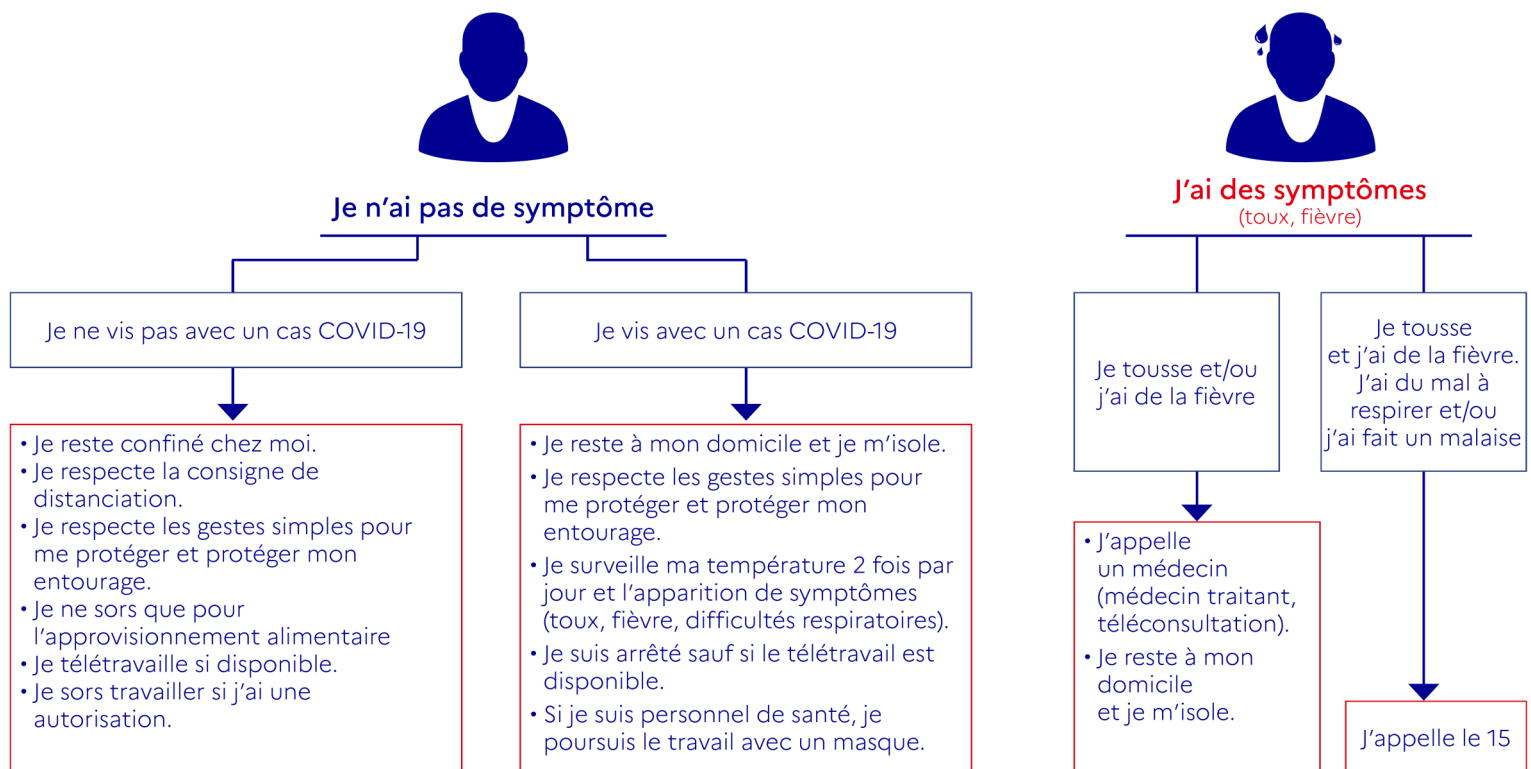
SAUVEZ DES VIES

RESTEZ

CHEZ VOUS

Rappel des consignes sanitaires

Coronavirus : quel comportement adopter ?



Le Centre de Soins Immédiats du Pays de Gex a évolué en **CENTRE DE RÉFÉRENCE COVID-19**. Il assure la prise en charge globale des patients suspectés d'être porteurs du covid-19.

- Il est accessible uniquement **via le 15** ou le **médecin traitant**.
- Toutes les pathologies qui étaient prises en charge préalablement seront adressées par le **15** à la médecine de ville ou l'hôpital.
- Toutes les mesures de sécurité ont été prises pour que l'EHPAD voisin ne soit pas exposé du fait de sa proximité au Centre.
- Des tests de dépistage y sont à disposition ainsi qu'un système de navettes pour que les patients disposent des résultats sans se déplacer au laboratoire.

Plus d'informations sur le centre de référence Covid-19 dans le Pays de Gex : <http://bit.ly/33jgCJs>

Confinement, Déplacements, Transports

Nous vous rappelons que la règle est le **confinement maximum**; la sortie est l'**exception**. À Gex, l'accès aux aires de jeux, city-stades et skate-parks est strictement interdit.

Toutes les manifestations et cérémonies sur la ville de Gex sont annulées jusqu'au 1er juillet.

Des déplacements brefs tolérés, dans le respect des gestes barrières



Pour une activité physique, **individuelle**



Une sortie avec les enfants
(une attestation suffit pour un adulte avec des enfants tant qu'ils sont mentionnés)



Une sortie avec son chien pour satisfaire ses besoins ou pour un rendez-vous vétérinaire



Sorties limitées à 1 h quotidienne, dans un rayon maximal d'1 km autour du domicile

Sortie avec les enfants



Pratique du vélo



Dans la limite d'1h par jour, et un rayon d'1 km



Comme moyen de locomotion



Sport Loisir

Sanctions encourues pour violation des mesures de confinement

Première sanction

Amende forfaitaire de

135 €

Récidive dans les quinze jours

Amende de

1500 €

Verbalisation à plus de trois reprises

dans un délai de trente jours

Délit puni d'une amende de

3 750 €

et passible de

6 mois d'emprisonnement

Pour vous déplacer, vous devez obligatoirement vous munir d'une **attestation de déplacement dérogatoire**. Vous pouvez utiliser une **version papier** ou **numérique**, depuis le lundi 6 avril.

L'attestation est valable une fois.

Elle doit être renouvelée à chaque sortie.

Les sorties doivent être brèves, 1 heure par jour, et effectuées à proximité, dans un rayon de 1 km.

L'heure de sortie doit être inscrite.

Confinement, Déplacements, Transports

Des imprimés d'attestation sont mis à disposition sur la porte en bois de l'hôtel de ville. La version papier est également disponible en cliquant sur le lien: <https://bit.ly/3aPXuWj>

La version numérique est disponible en cliquant sur le lien: <https://bit.ly/3aNAozH>

Les déplacements d'ordre médical ne sont plus autorisés qu'en cas d'urgences ou de convocations.

Les rassemblements en cas d'enterrement sont limités à une vingtaine de personnes.

Mesures spéciales pour les transports publics

Douanes

Seules les douanes de Meyrin, Ferney-Voltaire et Chavannes-de-Bogis sont ouvertes.

Lignes TPG

Les contrôles mis en place aux douanes ont impactés directement ou indirectement toutes les lignes transfrontalières. Certaines courses ou lignes ont dû être suspendues, compte tenu des importantes difficultés de circulation.

Ligne T : le service est interrompu du fait de la fermeture du passage frontière

Ligne 64 : horaires du « samedi » tous les jours

Lignes 68, 66 : horaires du « dimanche » tous les jours

Ligne F : horaires du « samedi » tous les jours

Lignes ABG

Ligne 818: compte-tenu de la fermeture de la douane de Crassier, suppression de la ligne 818. Les usagers côté suisse sont invités à se reporter sur la ligne de TPN, les usagers côté France sur la ligne 814.

Ligne 814: la ligne fonctionne en horaires du « samedi ». Aucun titre de transport n'est vendu à bord.

Déchèteries

Fermeture des déchèteries du Pays de Gex : Péron, Versonnex et Saint-Genis-Pouilly.

Les usagers sont invités à reporter leur déplacement.

Les professionnels qui souhaitent évacuer leurs déchets pourront se rendre sur le site de SUEZ à Saint-Genis-Pouilly du lundi au vendredi entre 8h30 et 12h00.

L'accès à la plateforme « Déchets verts » de Divonne-les-Bains est réservé exclusivement aux déchets contaminés par le capricorne asiatique provenant des communes de Divonne et Grilly, de 10h à 13h.

Suivez sur www.mon servicedechets.com, dans la partie actualités, les évolutions du service.

Retrouvez plus d'informations sur: <https://www.interieur.gouv.fr/Accueil> et <https://solidarites-sante.gouv.fr>

Solidarité, Aide aux personnes

La Ville met tout en œuvre, en lien avec les services de l'Etat, de l'Agglo et des autres communes, pour venir en soutien à ceux qui en ont ou en auront besoin dans cette période de confinement.

La mairie répond aux demandes pour faire les courses de première nécessité.

Ainsi si vous connaissez des personnes vulnérables et isolées ou si vous êtes vous-même dans ce cas, veuillez contacter la mairie :

- par téléphone : **04.50.42.63.00** ou **04.50.42.63.29**
- par courriel : **mairie@ville-gex.fr** ou **ccas@ville-gex.fr**

Recense les besoins suite à l'appel systématique du Centre Communal d'Action Sociale à toutes les personnes âgées ou handicapées inscrites sur nos plans de secours ;

Assure un suivi individuel des signalements de personnes à aider ;

Apporte une aide d'urgence pour les personnes dont la crise a généré des conséquences immédiates sur la possibilité de régler les dépenses de base (alimentaire/hygiène) ;

Soutient le Centre Hospitalier du Pays de Gex, le Centre de Secours Gex/Divonne et les ambulanciers par le don de gel hydroalcoolique grâce à la mobilisation des Communes ;

Organise la collecte de gants, combinaisons, tablettes (pour l'EHPAD) ;

Centralise les personnes (particuliers et élus) volontaires pour proposer leur aide et assister les personnes isolées pour les courses de première nécessité ;

Fournit aux Restos du Cœur une liste de bénévoles pouvant venir en appui pour les livraisons aux bénéficiaires.

Avec le confinement, les violences intra-familiales ont augmenté, la vigilance s'impose.

NON AU CONFINEMENT DES VIOLENCES

**VOUS SOUPÇONNEZ
DES VIOLENCES
DANS VOTRE VOISINAGE?
SAUVEZ DES VIES!**



Contre les violences conjugales, un numéro d'urgence est joignable par SMS au **114**.

Donnez l'alerte par un simple texto pour que les forces de sécurité intérieure interviennent.

Par ailleurs, « Ni Putes Ni Soumises » Pays de Gex poursuit son action par téléphone ou mail :

07.68.80.87.13

npns.ferneypaysdegex@free.fr

Nombre de personnes
suivies:

375

dont 80 vulnérables
avec un suivi particulier

Aide au ravitaillement:
20

Personnes proposant
de l'aide:
40

Solidarité, Aide aux personnes

Mise en place des moyens de garde d'enfants pour les Personnels de Santé et de Secours

La Ville de Gex participe au dispositif de garde d'enfants de 3 à 11 ans, en complémentarité des écoles, uniquement pour les parents dont les métiers sont prioritaires dans la gestion de la crise du COVID-19.

Où ?

Groupe scolaire des Vertes Campagnes.

Pour qui ?

Uniquement pour les personnels soignants ou relevant de professions para-médicales ou de services de secours.

Quand ?

Depuis le lundi 16 mars 2020, de 7h30 à 18h30 (sauf mercredis, samedis et dimanches).

Conditions ?

Présenter obligatoirement une carte de professionnel de santé ou un bulletin de salaire ou tout autre justificatif probant.

Pour les enfants devant rester sur le temps méridien, apporter obligatoirement **un panier-repas**.

L'accueil des enfants est **gratuit**.

L'accueil des mercredis et des weekends a lieu sur le site du collège « Le Joran » à Prévessin-Moëns.

Les familles peuvent s'inscrire via la plateforme en ligne disponible à l'adresse suivante :

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/mon-enfant-ecole-college-ain/>

Ce dispositif est susceptible d'évoluer en fonction des instructions officielles.

Accueil de Jour pour les personnes Sans Domicile Fixe – Accueil Gessien

Accès à l'accueil de jour tous les jeudis après-midi sur permanence et sur rendez-vous. Uniquement les sanitaires seront accessibles sur rdv toutes les 30 minutes. Pour prendre rdv, merci de contacter le bureau de l'Accueil Gessien au 04.50.41.61.82 (tapez 1 pôle hébergement) du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Pour l'activité courante de l'Accueil Gessien, des entretiens téléphoniques ont lieu quotidiennement avec les personnes et reste joignable au 04.50.41.61.82 (tapez 1/ pôle Hébergement) pour traiter toutes questions, orientations, urgence (allocataires RSA, personnes hébergées...).

Scolarité

Inscriptions à l'école publique

Année scolaire en cours 2019/2020

Les inscriptions concernent tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

Les démarches :

Télécharger les documents nécessaires à l'inscription scolaire :

[Guide des pièces à fournir 2019-2020](#)

[Fiche famille 2019-2020](#)

[Dossier inscription scolaire 2019-2020](#)

Cas particuliers des demandes de dérogation : [fiche de demande de dérogation 2019-2020](#)



Rentrée scolaire du 1er septembre 2020

Les formulaires d'inscriptions aux services périscolaires (restaurant scolaire et centre de loisirs) pour l'année 2020-2021 seront disponibles à partir du 25 mai 2020.

Les inscriptions concernent :

les enfants nés en 2017 et faisant leur entrée en première année de maternelle;

les enfants nés en 2014 et faisant leur entrée en CP (première année d'école élémentaire);

tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

Les démarches :

Télécharger les documents nécessaires à l'inscription scolaire :

[Guide des pièces à fournir](#)

[Fiche famille](#)

[Fiche d'inscription scolaire](#)

Les documents sont à transmettre au plus vite en mairie, au service éducation et sport, par courriel à vie.quotidienne@ville-gex.fr.

Au-delà du 30 avril 2020, les enfants seront inscrits en fonction des places disponibles dans les écoles.

Cas particuliers des demandes de dérogation : [fiche de demande de dérogation 2020-2021](#)

Bac, brevet 2020 : aménagements des épreuves des examens nationaux

Au regard des incertitudes sur les évolutions de la situation sanitaire, la perturbation dans l'apprentissage des élèves et la complexité d'organisation des examens nationaux, le gouvernement a annoncé qu'il n'était pas possible que les élèves puissent passer le baccalauréat dans les conditions normales.

Le principe général : l'ensemble des épreuves du diplôme national du brevet et du baccalauréat général, technologique et professionnel sont validées **à partir des notes du livret scolaire, à l'exception de l'épreuve orale du baccalauréat de français qui est maintenue.**

Téléchargez le document questions/réponses sur les examens nationaux: <https://bit.ly/39LW0uN>

Retrouvez plus d'infos sur: <https://www.education.gouv.fr/>



Se protéger du COVID-19 dans l'entreprise

Le ministère du Travail, avec l'aide d'experts, a rédigé des **fiches conseils** destinées aux **employeurs** et aux **salariés**, pour **se protéger des risques de contamination** au COVID-19 sur les lieux de travail. Ces fiches sont créées par secteur professionnel ou par métier.

Vous pouvez les télécharger grâce au lien suivant: <https://bit.ly/2JQlbB0>

Les dispositifs d'aide aux entreprises

Les pouvoirs publics ont mis en place des mesures d'aide d'urgence et des aides exceptionnelles à destination des entreprises.

La CPME a regroupé toutes les mesures sous forme de **fiches pratiques**.

Retrouvez-les : <https://www.cpmeauvergnerhonealpes.fr/dossier-coronavirus/>

Le fonds de solidarité pour les entreprises, indépendants, entrepreneurs

Qui est concerné et comment faire la demande (site des impôts): <https://bit.ly/2y3MQfZ>

Quelles démarches pour quelles entreprises: <https://bit.ly/2US1vnH>

Les mesures prises par la Ville

La Ville a décidé de **suspendre les loyers** pour les commerces et artisans locataires de locaux communaux pour 2 mois.

Différentes aides sont à l'étude pour soutenir l'économie locale.

L'Agglo

Le pôle Économie se tient à la disposition des chefs d'entreprises pour les accompagner dans les démarches liées à la diminution ou à l'interruption de leur activité. Des fiches synthétiques peuvent être adressées sur simple sollicitation. Contact : **04.85.29.20.50** ou **economie@paysdegexagglo.fr**

Le pôle Économie de Pays de Gex agglo a recensé **les artisans pouvant intervenir en cas d'urgence** sur le Pays de Gex.

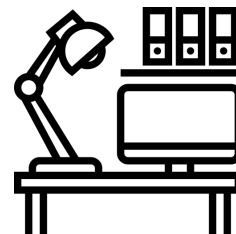
Ces artisans se déplacent sous réserve de respecter les règles sanitaires d'intervention de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics - OPPBTP.

La liste des professionnels pouvant intervenir chez vous est disponible grâce au lien:

<https://bit.ly/2UXnA43>

La liste sera régulièrement réactualisée sur le site paysdegexagglo.fr, rubrique "CORONAVIRUS : informations et consignes dans le Pays de Gex" (<https://bit.ly/2ViHCVN>).

Economie



Approvisionnement alimentaire

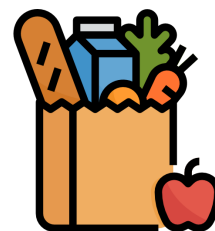
Vos magasins d'alimentation, Boulangeries, Boucheries, Petites et Grandes Surfaces... ainsi que les points Presse sont ouverts mais avec des restrictions d'horaires et des règles sanitaires obligatoires.

En plus des points d'approvisionnement alimentaire habituels, des restaurateurs et traiteurs de Gex proposent des **ventes de plats à emporter** avec un fonctionnement conforme aux règles en vigueur de lutte contre le COVID-19.

Cette liste sera complétée si besoin: [Les Cocottes gessiennes](#); [L'Essentiel](#); [L'Ô en Bouche](#); [Plaisir d'Asie](#), [Kebab Antalya](#); Le Pacha (04.50.41.50.84); Pizza Tof (04.50.99.08.23).

Le marché hebdomadaire

Le marché hebdomadaire du samedi matin est suspendu jusqu'à nouvel ordre.



Retrouvez plus d'infos sur: <https://travail-emploi.gouv.fr> et <https://www.economie.gouv.fr>

SAUVEZ DES VIES

RESTEZ

CHEZ VOUS

Contacts

Infos sur le Covid-19

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> ou le 0 800 130 000 (n° vert, appel gratuit)

Urgences: le 15

Ouvertures de la mairie

Depuis le 17 mars 2020, les services municipaux sont fermés au public. Les habitants sont invités à différer leurs déplacements physiques pour privilégier les échanges téléphoniques ou électroniques.

Tel: 04.50.42.63.00 – de 10h à 12h et de 13h à 15h

Courriel: mairie@ville-gex.fr

Vous avez la possibilité de laisser des messages privés sur la page facebook « Ville de Gex » uniquement pour les cas d'urgence.

Ouvertures des bureaux de poste

GEX: mardi et jeudi de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00

FERNEY-VOLTAIRE: tous les jours, de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00. Samedi fermé.

ST GENIS POUILLY: lundi, mercredi et vendredi, de 9h00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00.

Suivez l'évolution du service sur: <https://bit.ly/3c7ybiV>

Pays de Gex Agglo (<https://bit.ly/3aTIFIN>)

Jusqu'à nouvel ordre, les usagers ne sont plus physiquement reçus au siège de l'Agglo, au PAD (Point d'Accès au Droit) et à la MUG (Maison des Usagers Gessiens). Les services, qui continuent de fonctionner, peuvent toujours être contactés au 04 50 42 65 00 ou sur info@paysdegexagglo.fr.

La MSAP (Maison de Services Au Public) est également fermée.

Le CLIC reste à votre disposition et à votre écoute durant cette période de confinement.

Tél. : 04.50.41.04.04 – Courriel : clic@paysdegexagglo.fr

Les artisans amenés à se déplacer pour une urgence chez des particuliers ou d'autres professionnels résidant sur le Pays de Gex peuvent se faire connaître auprès du Pôle Economie de Pays de Gex agglo (04.85.29.20.50 - economie@paysdegexagglo.fr).

La Régie des Eaux Gessiennes est joignable au 04 85 29 20 00 ou par mail à regie@reoges.fr.

ADIL de l'Ain

L'Association départementale pour l'information sur le logement est toujours à votre écoute.

Tél: 04 74 21 82 77 ou sur <https://adil01.org/nous-contacter/>

Crédits image: [Monkik](#), [Geotatah](#), [Eucalyp](#)